Département des ARDENNES

Arrondissement de VOUZIERS

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Paraphe :

2016/218

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DC2016/76

Nombres de membres :

En exercice: 125 Présents: 73

Votants: 82 (dont 9 pouvoirs)

POUR: 82 (100 %) CONTRE: 00 ABSTENTION: 00

Le trois octobre deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à

Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation: 22/09/2016

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mme BAUDART, Mme BEGNY, Mme COSSON, Mme COURAULT, Mme FOURCART, Mme HERBAY, Mme JACQUET, Mme LENFANT, Mme LESUEUR, Mme MELIN, Mme MERCIER, Mme PIEROT, Mme RAULIN, Mme VERNEL et M. ADAM, M. ADIN, M. AUDEGOND, M. BARRE, M. BEBIN, M. BIENVENU, M. BOIZET, M. BOUILLON J., M. BOUILLON M., BOXEBELD, M. BROYER, M. CANIVENQ, M. M. CANNAUX, M. CARPENTIER, M. CARTELET, M. COLSON D., M. COURVOISIER CLEMENT, M. DANNEAUX, M. DEGLAIRE G., M. DEMISSY, M. DUGARD, M. ETIENNE, M. FLEURY, M. GODART, M. GOMEZ, M. GROSSELIN, M. HAULIN B., M. HAULIN E., M. JUILLET, M. LACATTE, M. LAHOTTE, M. LAMY, M. LAURENT CHAUVET, M. LESOILLE, M. LOUIS, M. MALVAUX, M. MANCEAUX, M. MAS, M. MATHIAS, M. MEENS, M. MEIS, M. MIELCAREK, M. NIZET, M. OUDIN D., M. OUDIN H., M. PAYEN, M. PHILIPPE, M. PIC, M. PIERSON, M. POTRON, M. QUEVAL, M. RACOUR, M. RAULET, M. RENARD, M. ROBIN, M. SIGNORET, M. SINGLIT, M. THIERION, M. VAIRY.

Représentés: Mme BECHARD donne pouvoir de vote à M. ADIN, Mme PAYEN donne pouvoir de vote à M. ADAM, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER, Mme SEMBENI donne pouvoir de vote à M., POTRON, Mme THOMAS donne pouvoir de vote à M. DUGARD et M. BROUILLON donne pouvoir de vote à M. MEIS, M. MULLER donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RATAUX donne pouvoir de vote à Mme VERNEL, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. MAS.

OBJET: COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/06/2016

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 22/06/2016 transmis à l'ensemble de ses membres:

Considérant la demande de précisions de M. Frédéric MATHIAS portant sur les termes de la délibération concernant la création d'un centre de soins au sein du Parc Argonne Découverte ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

ADOPTE le compte rendu de la séance du 22/06/2016

Le Président.

Francis SIG